

Rapport d'activité

2023



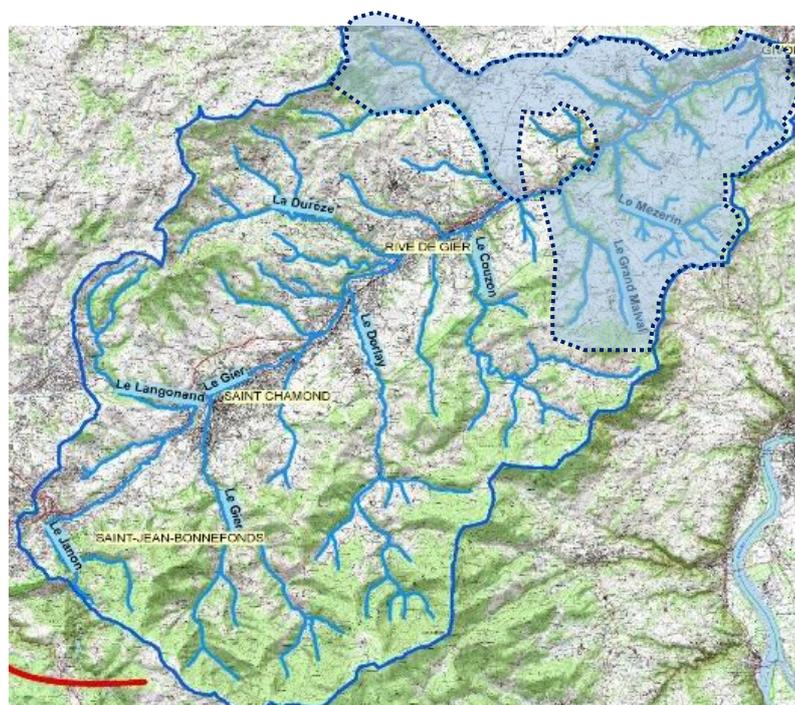
Le Gier à Givors, novembre 2023

SOMMAIRE

1. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	1
2. ACTIONS	5
3. FINANCES	15
4. COMITES SYNDICAUX ET INSTANCES	17

1. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

TERRITOIRE



 Bassin versant du Gier

 Territoire du SyGR

Le territoire du Gier Rhodanien s'étend sur les communes de Beauvallon, Chabanière, Givors, Echalas, Les Haies, Longes, Riverie, Saint Romain en Gier, Sainte Catherine, Trèves.

Il comprend 19 766 habitants.

Pour l'année 2023, le SyGR est composé de 8 membres :

- 4 communes du département du Rhône situées dans le bassin versant du Gier :
Beauvallon, Chabanière, Givors et Riverie,
- Les 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :
La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO),
La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL),
Vienne Condrieu Agglomération,
- La Métropole de Lyon.

OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) est compétent sur le territoire rhodanien du bassin versant du Gier pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), ainsi que des missions complémentaires telles que l'animation, le portage et le suivi du Contrat de Rivière ou d'autres démarches contractuelles relatives à la gestion de l'eau.

Sur la partie ligérienne du bassin versant, les compétences sont exercées par Saint Etienne Métropole (SEM). Le SyGR et SEM travaillent en partenariat rapproché dans le cadre d'une entente, afin d'assurer la cohérence des actions portées sur le bassin versant.

COMITE SYNDICAL EN 2023

Le SyGR est administré par un comité syndical. La composition est la suivante au 31 décembre 2023 :

Au titre des compétences du bloc 1 « GEMAPI »		
Membres	Titulaires	Suppléants
METROPOLE DE LYON	Laurence FRETY Jérôme BUB Moussa DIOP	Franck CAMUS Anne GROSPERRIN Éric PEREZ
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	Virginie OSTOJIC Martin DAUBREE	Tony TORNAMBE Hervé PRIVAS
COPAMO	Jean-Pierre CID François PINGON	Isabelle BROUILLET Stéphanie NICOLAY
CCMDL	Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE

Au titre des compétences du bloc 2 « hors GEMAPI »		
Membres	Titulaires	Suppléants
GIVORS	Alipio VITORIO	Cyril MATHEY
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	Hervé PRIVAS Thierry SALLANDRE Didier TESTE Virginie OSTOJIC Tony TORNAMBE	Gabin GIL Francis DI ROLLO Sylvain RIVORY Christophe MARREL Annick GUICHARD
CHABANIERE	Yoann VINDRY Christian BRUNON	Jean-Paul CARTON Evelyne BESSON
RIVERIE	Eric MAISONNEUVE	Olivier LANORE
BEAUVALLON	Jean-Louis ROUSSIER Michèle BROTTE	Gérard FAURAT Didier DAVAL
CCMDL	Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE

Le Bureau du SyGR est composé au 31 décembre 2023 de :

- Présidente : Virginie OSTOJIC,
- 1^{er} vice-président : Alipio VITORIO,
- 2^{ème} vice-présidente : Laurence FRETY,
- 3^{ème} vice-président : Jean-Pierre CID,
- 4^{ème} vice-président : Martin DAUBREE.
- Secrétaire : Moussa DIOP

ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM-SYGR

Sur le bassin versant du Gier, Saint Etienne Métropole (SEM) pour les communes de la Loire et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) pour les communes du Rhône disposent de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Afin de gérer les enjeux à l'échelle du bassin versant et de coordonner les actions des deux porteurs du contrat de rivière, une Entente a été créée et se réunit au minimum une fois par an avec 3 membres de chaque collectivité.

Cette entente permet d'assurer la concertation, l'animation, la mise en œuvre et le suivi des opérations du Contrat de Bassin Versant et du PAPI. Elle est garante de la cohérence des actions engagées à l'échelle du bassin versant « Gier et affluents » et des décisions du comité de rivière. Elle permet également la réalisation d'études ou de suivis à l'échelle du bassin versant, dans les domaines de compétences respectifs de ces deux membres, par le biais d'un groupement de commandes permanent dont Saint Etienne Métropole est le coordinateur.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2023 dans le cadre de l'entente SEM-SyGR :

- Animation du contrat de bassin versant du Gier,
- Animation du PAPI Gier et commencement du bilan,
- Démarche liée à la ressource en eau (notamment validation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)),
- Poursuite de la démarche du marathon de la biodiversité,
- Sensibilisation et communication (notamment réalisation du journal de la rivière 2023 et de films de présentation du bassin versant), animations scolaires,
- Formation des élus et des techniciens (formation de conduite en milieu inondée),
- Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides,
- Système d'alerte aux crues SAPHYRAS,
- Mise en place de la démarche de diagnostics de la vulnérabilité du bâti,
- Poursuite de l'observatoire de la qualité de l'eau,
- Suivi des pollutions.



PERSONNEL

L'équipe du SyGR est composée en 2023 d'un directeur, d'une chargée de mission pilote d'opération/directrice adjointe, d'une gestionnaire administrative et finances, d'un technicien de rivière, études et projets et d'un chargé de mission prévention des inondations.



Les brigades du SyGR

GOVERNANCE GEMAPI

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence a été transférée au SyGR en date du 1^{er} janvier 2018 sur le territoire rhodanien du bassin versant du Gier. Ainsi, le SyGR assure 2 blocs de compétences : le bloc de compétences GEMAPI et le bloc comprenant des compétences du grand cycle de l'eau complémentaires à la GEMAPI.

CONTRAT DE BASSIN VERSANT ET PAPI (PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS)

Le SyGR et Saint Etienne Métropole (SEM) sont co-porteurs des démarches Contrat de Bassin versant et PAPI.

Le **CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU GIER 2022-2024** comporte plusieurs actions réparties par volets (A : assainissement, B : restauration des milieux aquatiques, C : communication et animation) :

- Actions A1-1 à A1-18 : actions liées aux schémas directeurs d’assainissement ;
- Actions B2-1 à B2-21 : restauration morphologique du lit et des berges des cours d’eau et restauration de la continuité écologique ;
- Action B2-22 : lutte contre le piétinement sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 et sur ceux ajoutés pour le contrat de bassin versant ;
- Actions B2-23 et B2-24 : entretien de la végétation sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 ;
- Actions B2-25 et B2-26 : lutte contre les espèces invasives sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 ;
- Action B5-1 : plan de gestion stratégique des zones humides ;
- Action C1-1 : plan de communication ;
- Actions C1-2 à C1-5 : animation du contrat.

D'un point de vue technique, le contrat vise à :

- Rénover / créer 2,2 km de réseaux d'eaux usées et 145 branchements ;
- Restaurer 5 km de cours d'eau ;
- Etudier la restauration de 2,3 km de cours d'eau ;
- Araser ou aménager 18 ouvrages infranchissables ;
- Etudier l'arasement ou l'aménagement de 10 ouvrages infranchissables ;
- Restaurer 1,9 km de canalisations d'eau potable.

Le contrat de bassin versant a été validé par le comité de rivière le 4 octobre 2022.

PAPI Gier

Le **PAPI (Programme d'actions de Prévention des inondations) du Gier** (2017-2024) est composé de 7 axes :

- **AXE 1** : Connaissance et conscience du risque
- **AXE 2** : Surveillance et prévision des crues
- **AXE 3** : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- **AXE 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **AXE 5** : Réduction de la vulnérabilité
- **AXE 6** : Ralentissement des écoulements
- **AXE 7** : Ouvrages de protection

Le Contrat de Rivière et le PAPI constituent des programmes d'actions concertés et validés en Comité de Rivière. Ils permettent l'attribution de subventions de la part des partenaires pour financer les actions des maîtres d'ouvrage dont le SyGR.

2. ACTIONS

RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Les interventions sur le terrain sont variées :

ENTRETIEN DE LA VEGETATION	<ul style="list-style-type: none">- Abattage sélectif- Taille, élagage et traitement des branches basses- Traitements des embâcles- Débroussaillages sélectif- Plantations et bouturage- Gestion des déchets
LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (Renouée du Japon, Buddléia, Robinier Faux-Acacia, Balsamines)	<ul style="list-style-type: none">- Fauches répétées- Arrachage manuel- Bâchage

L'entretien de la végétation est à vocation préventive contre les inondations, écologique, paysagère, et en vue de l'amélioration du cadre de vie et de la propreté.

Les actions sont ciblées de façon à favoriser une diversité d'espèces végétales adaptées et diversifiées en bords de cours d'eau (saules, aulnes, hélrophytes, ...).

En 2023, au total plus de 10km de cours d'eau ont été entretenus et 1869 ml ont fait l'objet d'interventions de lutte contre la Renouée du Japon par fauche répétées ou arrachage manuel. Ces interventions ont eu lieu sur les secteurs suivants :

MONT DU PILAT	Cotéon	GIVORS
	Ruisseau de Chatanay	SAINT ROMAIN EN GIER
	Combe d'Enfer	SAINT ROMAIN EN GIER
	Mézerin	SAINT ROMAIN EN GIER
	Clay	GIVORS
	Vareille	SAINT ROMAIN EN GIER
	Chantemerle	GIVORS
	Barmont	SAINT ROMAIN EN GIER
	Grand Malval	TREVES, ECHALAS
GIER	Gier T1	GIVORS
	Gier T2	GIVORS, SAINT ROMAIN EN GIER
	Gier T3	SAINT ROMAIN EN GIER
MONT DU LYONNAIS	Godivert	GIVORS
	Barny	GIVORS, SAINT ANDEOL LE CHATEAU (BEAUVALLON)
	Combe d'Allier	SAINT ROMAIN EN GIER
	Bozançon	SAINT MAURICE SUR DARGOIRE (CHABANIERE)
	Cluzelle	GIVORS

Abattages sélectifs

Les élagages et abattages réalisés dans le cadre de l'entretien du Gier et de ses affluents permettent de prévenir la chute de bois dans le lit mineur et ainsi d'éviter la formation d'embâcles. Ces interventions sont organisées dans les secteurs à enjeu sécuritaire. La réalisation de trouées de lumière vise également à diversifier les strates de végétation et les espèces.



Abattages sélectifs de peupliers sur le Gier à Givors et St-Romain-en-Gier

Plantations en berges

Les plantations permettent le développement d'une ripisylve plus diversifiée tant en classe d'âges qu'en variété d'essences. Une centaine de boutures de saules a été plantée sur les berges du Gier à Givors, le

long de la rue du moulin. Le SyGR a également assuré l'entretien des plantations réalisées les années précédentes.



Prélèvement et bouturage de Peuplier noir

Traitement des embâcles

La formation d'embâcles aux pieds d'ouvrages et dans des zones à enjeu sécuritaire augmente le risque inondation. Le SyGR intervient donc pour résorber ces formations de bois qui pourraient menacer la stabilité des ouvrages.



Pendant l'intervention



Après

Traitement embâcles sur le Cotéon

o Ruisseau du Grand Malval à Trèves et Echals



Avant



Après

Retrait d'embâcles sur le ruisseau du Grand Malval à Trèves



Retrait d'embâcles sur le Gier à Givors

Fauche des atterrissements

La fauche tardive de la végétation des atterrissements est une action qui prévient la fixation des bancs de sédiments déposés par le cours d'eau. Ces atterrissements sont voués à être mobilisés fréquemment par les crues du Gier et contribuent à l'équilibre hydromorphologique. Pour être fonctionnels ces sédiments doivent rester libres, et non stabilisés par des végétations arbustives ou arborescentes.



Fauche d'un atterrissement à Saint-Romain-en-Gier

Lutte contre la renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante se développant au détriment de la végétation caractéristique des berges de cours d'eau. La présence de renouée du Japon altère donc la biodiversité et les fonctionnalités naturelles de ces milieux fragiles (autoépuration, stabilisation des berges, filtration des polluants).

Des fauches et arrachages sont répétés 6 fois par saison sur des foyers stratégiquement identifiés, puis les parties fauchées et arrachées sont broyées finement. **Les résultats des actions de lutte contre la renouée du Japon menées par le SyGR depuis plusieurs années sont bien visibles.** Les illustrations ci-dessous présentent l'état des foyers de Renouée du Japon en 2018 sur le Bozançon, et l'état rencontré

en début d'année 2023 sur les foyers traités par fauche, ensemencement, bouturages et plantations. Il est constaté une réduction conséquente de la Renouée du Japon, seules quelques tiges apparaissent. La végétation présente naturellement ainsi que les plantations prennent le dessus. Le SyGR poursuit les efforts sur ces foyers avec un suivi régulier et en arrachant les quelques repousses.



Etat des foyers du Bozançon en 2018

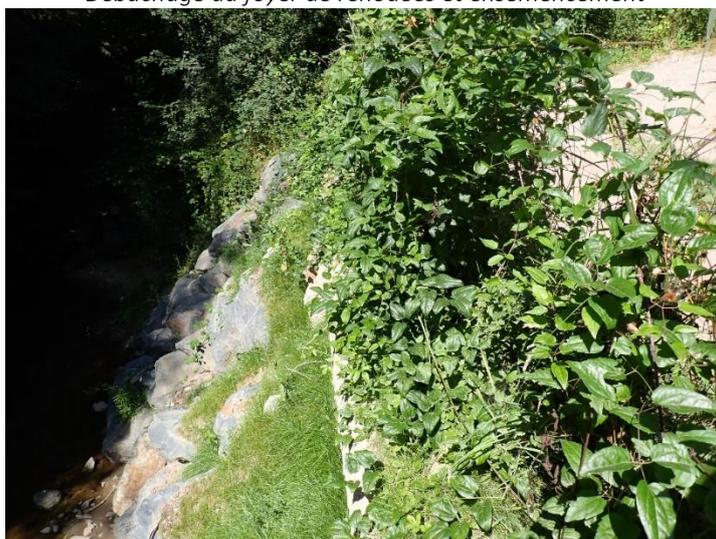


Etat des foyers du Bozançon en 2022

Une bache avait été installée le long du Bozançon à Chabanière en 2017 pour lutter contre la renouée du Japon. Six saisons plus tard, elle a été retirée puis un mélange grainier a été ensemencé pour favoriser la reprise d'une végétation concurrente naturelle.



Débâchage du foyer de renouées et ensemencement



6 mois après le débâchage on observe aucune repousse de renouée mais une reprise de la végétation autochtone

Pollutions domestiques et industriels ; ramassage de déchets

Des déchets présents en berges de cours d'eau ont été ramassés pour prévenir leur chute dans le cours d'eau. Ces déchets proviennent généralement de dépôts sauvages.

Une opération de nettoyage des déchets sur le Gier a eu lieu à Saint-Romain-en-Gier en 2023. La population s'est réunie pour nettoyer l'ensemble du linéaire du Gier sur la commune. Les déchets ont été entreposés dans une benne mise à disposition par le SyGR et ont ensuite été évacués.

RESTAURATION DES COURS D'EAU ET PREVENTION DES INONDATIONS

Le SyGR a lancé des études pour connaître les potentialités d'aménagement du Gier en tenant compte des enjeux du Contrat de Bassin, du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et des contraintes des sites. **Les objectifs de ces études sont à vocation :**

- **Prévention des inondations,**
- **Écologique,**
- **Paysagère et cadre de vie.**

Concernant la **restauration du Gier à Givors**, les démarches se sont poursuivies sur 2023.

Suite à la tenue du COPIL, fin 2022, qui a permis d'identifier la première tranche de travaux à réaliser dans le cadre du prochain PAPI, le SyGR a lancé l'étude d'Analyse Multicritères (AMC) lors de l'année 2023 ainsi que des modélisations des crues sur la commune de Givors. Des démarches auprès de l'ensemble des partenaires et acteurs ont aussi été mises en place afin de constituer des dossiers complémentaires à l'AMC. La procédure de recrutement d'une assistance maîtrise d'ouvrage a été mise en place et sa sélection aura lieu début 2024.

Enfin, un travail prospectif a été réalisé sur le foncier avec les services de la Métropole de Lyon.

Concernant la **restauration du Gier à Saint Romain en Gier**, le travail de maîtrise d'œuvre entamé en



2022 s'est poursuivi. Une concertation préalable a été réalisée pour informer la population avec notamment la tenue d'une réunion publique. Suite à cette concertation, les dossiers réglementaires ont été déposés auprès des services de l'Etat.

Des sondages géotechniques ont été réalisés afin de préparer la dernière phase d'étude correspondant au PRO. Celle-ci a été lancée en fin 2023

Le SyGR va poursuivre ce travail sur 2024 avec pour objectif de démarrer les travaux lors de la deuxième moitié de l'année.

Des réunions techniques avec la DIRCE et le Conseil Départemental du Rhône ont aussi eu lieu concernant les travaux sur l'A47 et sur le pont départemental de la RD130e, ce qui a permis de signer des conventions cadrant ces différents

travaux.

Plus particulièrement axé sur la **restauration de la continuité écologique**, l'étude concernant **le Mézerin au niveau de la confluence avec le Gier** s'est terminée en 2023, le COPIL ayant abouti à la fin de la prestation.

Afin de poursuivre son travail sur la continuité écologique du Mézerin, le SyGR a alors repris la fiche action prévue au contrat de bassin versant du Gier concernant 7 seuils en amont du cours d'eau.

De son côté, **l'étude de la Combe d'Enfer** s'est terminée, le COPIL ayant abouti à la fin de la prestation. La présence d'un pont SNCF ne permet en effet pas d'entamer les travaux sur ce secteur.



DEMARCHE DIGUES ET SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Les démarches concernant les ouvrages situés sur le territoire pouvant jouer le rôle de digues se poursuivent.

Le CEREMA a accompagné en 2021 le syndicat dans la rédaction d'un cahier des charges. Cela a permis de recruter en 2022 BURGEAP pour étudier les potentiels systèmes d'endiguement de Givors (définition de l'état de stabilité des ouvrages, du niveau d'eau avant submersion par le Gier, des zones protégées par les remblais et murs actuellement présents, ...).

En 2023 ont été finalisés l'étude de danger et les dossiers règlementaires pour permettre le classement de 2 systèmes d'endiguements. Des discussions ont aussi eu lieu avec les entreprises de la ZA Givors Ouest pour la gestion de la digue. Concernant les études de neutralisation des ouvrages non retenus, les études ont été finalisées et présentées en Comité Syndical.



PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a identifié le bassin versant du Gier en déficit quantitatif. C'est pourquoi, un **Projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE)** a été construit en concertation avec tous les acteurs locaux concernés.



Qu'est-ce qu'un PTGE ?

Un PTGE est un outil permettant **d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre les actions visant à rétablir ou préserver l'équilibre quantitatif des cours d'eau** et des nappes. Celui-ci se décline à travers l'atteinte conjointe des **double enjeux** :

- **Environnementaux** : atteindre le **bon état écologique des milieux aquatiques** en réduisant les déséquilibres quantitatifs. Le débit des cours d'eau doit être suffisant pour garantir durablement un bon fonctionnement des milieux aquatiques au moins 8 années sur 10 et ainsi de limiter les situations critiques en moyenne 2 années sur 10.
- **Socio-économiques** : adapter les usages actuels avec un objectif de satisfaction des usages en moyenne 8 années sur 10.

Le PTGE a également vocation à être une **réponse aux effets du changement climatique**. Les territoires en déséquilibre quantitatif sont les plus vulnérables aux phénomènes de raréfaction de la ressource en eau. En visant l'équilibre quantitatif à moyen terme et pour les besoins d'usages actuels, le PTGE permet de rendre le territoire moins sensible aux risques de manque d'eau liés au changement climatique et ainsi améliorer ses capacités de résilience vis-à-vis des épisodes de sécheresse.

Le PTGE n'est pas un dispositif réglementaire mais contractuel.

Les actions du PTGE constituent un **accord entre usagers de l'eau** qui permet de rassembler et donner un cadre à la réflexion sur la trajectoire de retour à l'équilibre et le partage de la ressource ainsi qu'à l'ensemble des actions de gestion quantitative. Ces actions sont portées par différents maîtres d'ouvrage des diverses thématiques :

- Réglementaire
- Eau potable
- Assainissement

- Industriel
- Agriculture
- Milieux aquatiques
- Communication, sensibilisation.

Avancement 2023

- **Début janvier 2023** : Comité de Pilotage restreint PTGE : Présentation des retours de consultation, préparation du Comité de Pilotage du PTGE
- **Mars 2023** : Comité de pilotage
- **Avril 2023** : Passage en MISEN du projet de PTGE (missions inter-services de l'eau et de la nature)
- **Juillet 2023** : Avis positif de la MISEN
- **Septembre 2023** : Approbation du PTGE en Comité de Rivière
- **Fin 2023** : Lancement du programme d'actions

Le pilotage du PTGE est assuré par un animateur de Saint-Etienne Métropole pour l'ensemble du bassin versant. Cela fait partie des missions communes portées par l'Entente SEM et SyGR.



ELABORATION DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES

L'action B5-1 du Contrat de bassin versant 2022-2024 du Gier consiste à élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) à l'échelle du bassin versant du Gier.

Le plan de gestion stratégique constitue un outil pour accélérer la mise en œuvre de la politique en faveur des zones humides et pour appliquer la séquence éviter–réduire–compenser. L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse propose une méthode pour réaliser un PGSZH adaptable à chaque territoire.

L'approche proposée permet de donner une vision d'ensemble de la gestion des milieux humides du bassin versant (mesures pertinentes, outils pour les porter, besoins réels de définition des limites définies en fonction des outils) en terme de non-dégradation, de restauration et de réduction ou maîtrise des pressions.

Les plus-values de la méthode sont :

- Une priorité donnée à l'action,
- Une première approche globale partagée,
- Une approche rapide et transposable à l'ensemble du bassin,
- Un raisonnement basé sur les fonctions et les services,
- Un plan de gestion hiérarchisé d'après la faisabilité politique, technique et financière.



Le travail mené en 2023 par le SyGR a ainsi permis de caractériser les zones humides du territoire identifiées au travers de divers inventaires existants (Conseil Départemental 42, 69, Métropole de Lyon, Sem/SyGR) et d'homogénéiser le niveau d'informations sur chacune des zones humides. Cette phase a

permis d'évaluer les fonctions (ralentissement des crues, stockage de carbone, habitats écologiques etc) remplies par chacune des zones humides et d'identifier les pressions qu'elles subissent (urbanisation, agriculture).

Cette phase a permis de proposer en concertation avec les partenaires techniques (2 groupes de travail) une stratégie d'intervention afin de prioriser les zones humides et définir les objectifs opérationnels.

Cette stratégie a été approuvée par l'Entente SEM-SyGR fin 2023 et débouchera sur un programme d'action en 2024.

FORMATION SENSIBILISATION

ANIMATIONS SCOLAIRES

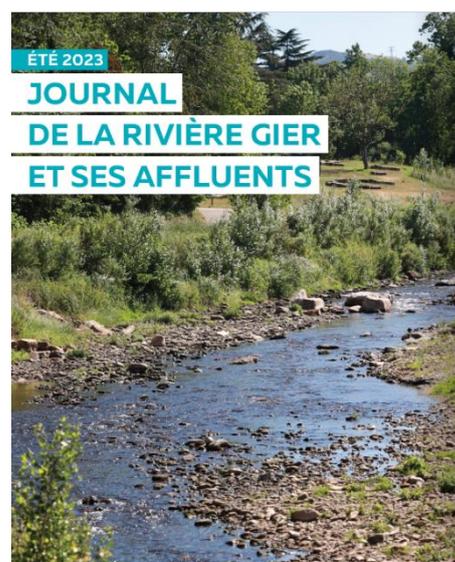
Dans le cadre du Contrat de Rivières Gier et affluents, des **animations scolaires** sont proposées aux écoles situées sur les communes concernées par le bassin versant du Gier. Cette action est portée via l'entente SEM-SyGR. Sur l'année scolaire 2022-2023, 95 enfants ont bénéficié des animations scolaires.



Animation scolaire : sur le terrain

INFORMATION DE LA POPULATION

Le SyGR a réalisé, en partenariat avec Saint-Etienne-Métropole, un journal de la rivière en été 2023 afin d'informer et de sensibiliser la population sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Ce journal a été envoyé gratuitement aux mairies du territoire pour permettre sa diffusion. Il est aussi disponible au téléchargement sur le site internet du SyGR.



RETOUR SUR L'ÉPISODE DE SÉCHERESSE DE L'ANNÉE 2023

L'année 2023 aura été une année sèche, avec une période de sécheresse inhabituelle et particulièrement importante sur les mois ordinairement les plus pluvieux.

Le tableau ci-dessous permet de récapituler les débits du Gier (moyenne mensuelle de 2023) ainsi que l'écart comparé à la moyenne calculée sur 50 ans

Débit (m3/s)	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
moyenne 2023	1.26	0.868	1.7	1.23	2.88	1.76	1.09	0.516	0.472	0.819	0.85	2.37	1.32
moyenne 50 ans	4.05	4.14	3.4	3.23	3.81	2.45	1.45	1.04	1.65	2.39	4.6	3.91	2.99
ecart (%)	-69%	-79%	-50%	-62%	-24%	-28%	-25%	-50%	-71%	-66%	-82%	-39%	-56%

Données issues de l'Hydroportail, station de Givors

Au global, l'année 2023 a un débit moyen similaire à celui de 2022 (1.14 m3/s) et inférieur de 56 % au débit moyen sur les 50 dernières années.

On remarque que sur la totalité de l'année, comme pour 2022, les débits moyens mensuels du Gier ont été plus faibles que les débits moyens calculés sur 50 ans, avec un triste record pour les mois de janvier, février et plus particulièrement novembre qui sont entre 70 % et 82 % en dessous de la normal.

Le mois de février 2023 est le 2eme février le plus sec depuis le début des enregistrements de débits à Givors. Il est le plus sec jamais enregistré par les pluviomètres de la métropole de Lyon avec seulement 0.4 cm de pluie en moyenne sur le mois de février.

Le débit maximal du mois de novembre 2023 a été de 2.95 m3/s. En 2014 et 2016, le débit maximal avait été d'environ 290 m3/s et 280 m3/s, générant des premiers débordements et menaçant la zone commerciale.

Cette épisode de sécheresse a été l'occasion pour le SyGR de débiter un suivi des étiages sur des points stratégiques du territoire du Gier Rhodanien. Sur le même principe que la méthode du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages), les écoulements ont été caractérisés à différents moments de l'été. Ces informations ont été régulièrement partagées lors des comités de gestion de l'eau conjoncturels formation sécheresse qui ont été organisés par le préfet du Rhône toutes les semaines de l'été. La participation à 5 CDGE formation sécheresse a permis au SyGR de faire un retour sur l'état de la ressource dans les cours d'eau de son territoire.

Des communications ont été faites sur le site internet du SyGR à chaque passage à un nouveau seuil d'alerte afin de rappeler entre autres les restrictions imposées par les arrêtés sécheresse et sensibiliser aux bonnes pratiques.



3. FINANCES

Les actions du SyGR sont financées par les contributions des structures membres ainsi que par les subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Rhône et l'Etat. Depuis 2023 le programme du Fond Vert permet aussi le financement d'actions sur le territoire.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général comprennent en 2023 les frais d'entretien de la végétation et de lutte contre la Renouée du Japon, les frais de location de bennes et d'évacuation des déchets, l'adhésion au service conseil du CDG69, les assurances, les adhésions aux associations de métier, les formations et journées techniques, les frais de téléphonie et de site internet, les fournitures administratives, les frais de plateforme pour la dématérialisation, les frais liés au véhicule du SyGR, le remboursement des frais mutualisés, à Saint Etienne Métropole dans le cadre de l'Entente SEM-SyGR.

La section de fonctionnement comprend également les cotisations URSSAF et aux caisses de retraite, les rémunérations des agents, ainsi que les cotisations et indemnités versées à la Présidente et aux Vice-Présidents.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en investissement comprennent des frais d'études, pour 2023, il s'agit des opérations de restauration du Gier à Givors et à Saint Romain en Gier à des fins hydrauliques, prévention des inondations, écologiques et paysagères, la démarche digues et systèmes d'endiguement et l'étude portant sur la continuité écologique sur le Mézerin à la confluence avec le Gier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

A la clôture de l'exercice 2023, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	404 491,84
Recettes	73 514,89
Résultat de l'exercice 2023	-330 976,95
Résultat reporté 2022	1 167 739,31
Résultat de clôture 2023	836 762,36

Restes à réaliser recettes investissement	0
Restes à réaliser dépenses investissement	109 266,03
Résultat reporté en investissement	-109 266,03
Résultat cumulé en investissement	727 496,33

Section de fonctionnement

Dépenses	420 299,94
Recettes	401 833,14
Résultat de l'exercice 2023	- 18 466,80
Résultat reporté 2022	376 430,26
Part affectée à l'investissement (1068) 2023	0,00
Résultat de clôture 2023	357 963,46

Résultat de clôture 2023 TOTAL	1 194 725,82
---------------------------------------	---------------------

Le compte administratif 2023 a été approuvé lors du comité syndical du 4 avril 2024.

CONTRIBUTION DES MEMBRES

Pour l'exercice 2023, le montant total des contributions au Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est élevé à 288 133 € selon la répartition suivante :

↳ Au titre des compétences du bloc 1 « GEMAPI »	
Membres	Participation annuelle (€)
METROPOLE DE LYON	116 489,37
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	67 325,87
COPAMO	45 736,78
CCMDL	953,97
TOTAL	230 506,00

↳ Au titre des compétences du bloc 2 « hors GEMAPI »	
Membres	Participation annuelle (€)
GIVORS	29 569,73
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	12 507,77
CHABANIERE	6 957,84
BEAUVALLON	7 306,03
RIVERIE	956,26
CCMDL	329,97
TOTAL	57 627,00

4. COMITES SYNDICAUX ET INSTANCES

COMITES SYNDICAUX

15 février 2023 – 09 mars 2023 – 23 mars 2023 – 20 juin 2023 – 21 septembre 2023 – 14 décembre 2023

ENTENTE

23 novembre 2023

COMITES DE RIVIERE

11 septembre 2023 – 9 octobre 2023





SyGR

Hôtel de Ville – Place Camille Vallin - 69700 GIVORS

www.sigr.fr

Tel : 04 72 49 18 18